

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au centre communautaire de Saint-Herménégilde, le 4 juillet 2022, à 19h00, présidé par monsieur le maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	M. Michel Fontaine
Mme Marie-Soleil Poulin	Mme Suzanne Lefrançois
M. Jean-Claude Daoust, Absent	M. Mario St-Pierre

Et la greffière-trésorière Johanne Le Buis.

2022-07-04-01 OUVERTURE DE LA SEANCE ET COMMUNIQUE DU MAIRE

Le quorum est atteint, la séance peut donc commencer. Le maire fait la lecture d'un communiqué sur le déroulement des séances du conseil.

2022-07-04-02 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR

Aucune modification.

2022-07-04-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Fontaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance et communiqué du maire
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements
8. Rapport du maire
9. Rapport de la directrice générale
 - Dépôt Liste des permis juin 2022
 - Dépôt du Rapport de correspondance
 - Dépôt des états financiers mensuels
 - Dépôt du rapport d'eau potable/eaux usées mai 2022
10. Résolution
 - Adoption du règlement 320 concernant la circulation
 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 321 sur la prévention des incendies
 - Rénovation du garage, achat de ports, fenêtres, peinture et électricité
 - Augmentation de la limite Visa Desjardins
 - Approbation de la liste des matricules pour taxes impayées
 - Autorisation à la greffière-trésorière pour vente pour taxes
 - Dépôt de la liste des élus ayant complété la formation en éthique
 - Dépôt de la décision de la CPTAQ 436093
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
13. Forêt Hereford
14. Loisirs et ACTI-Sports
15. Famille
16. Culture
17. Divers
18. Période de questions

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

19. Autres sujets
20. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2022-07-04-04 **PERIODE DE QUESTIONS**

- Une citoyenne demande comment la municipalité pourrait mieux contrôler les utilisateurs de la plage et des bateaux sur le Lac Wallace.
- Une citoyenne demande si le stationnement pouvait être interdit sur Père-Roy d'un côté de la rue.
- Un résident du secteur Lac Lippé demande s'il y a un accès municipal au lac.
- Une citoyenne demande quels sont les projets de la municipalité concernant le rang 9.

2022-07-04-05 **SUIVI DES DEMANDES**

Les demandes présentées en juin ont été traitées et répondues à chacun des demandeurs.

2022-07-04-06 **ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Suzanne Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes de la session ordinaire du 4 juillet 2022 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2022-07-04-07 **DEPOT ET APPROBATION DES COMPTES**

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs (130 296.40 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en juin 2022 et les états financiers mensuels de juin 2022. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

2022-07-04-08 **RAPPORT DU MAIRE**

ACTI-SPORT :

- *Seulement 12 sauveteurs cette année, pour couvrir la MRC.*
- *La Croix-Rouge abandonne les cours de natation.*

COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE :

- *Présentation de la nouvelle directrice du poste de la S.Q au nom de Marianne Fillion*
- *Plus de surveillances nautiques cette année, le sergent Crépeau qui est responsable.*
- *2 cadets encore cette année qui vont patrouiller les rues et les parcs et certaines activités.*
- *2 travailleurs de rues à Coaticook.*

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

RÉUNION DES MAIRES :

- *Présentation de leurs voyages en France.*
- *Litige entre UPA et CPTAQ suite à abrogation de l'article 59,4 (traite de certains dossiers).*
- *Reparler rapidement sur les écocentres si on poursuit les démarches.*
- *Finalement le projet arbre paysages est mort, coût trop élevé.*

2022-07-04-09 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE

La directrice générale dépose la liste des permis émis en juin 2022, le rapport de correspondance, les états financiers mensuels de juin 2022 et le rapport du mois de mai 2022 concernant l'eau potable et le traitement des eaux, et le suivi budgétaire mi-année.

2022-07-04-10 ADOPTION DU REGLEMENT 320 CONCERNANT LA CIRCULATION ET MODIFIANT LE REGLEMENT 305

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le *Règlement relatif à la circulation* no 305 le 5 octobre 2020;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité depuis l'adoption du règlement afin de réduire la vitesse de circulation dans certaines zones de villégiature intensives et dans le périmètre urbain ne permettent pas la sécurité adéquate des citoyens et des piétons;

ATTENDU QU'il n'y a pas de zone scolaire, mais qu'il y a un parc qui n'est pas mentionné au règlement;

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements concernant la circulation sur les voies de circulation et qu'il y a lieu de modifier le règlement de la municipalité en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 6 juin 2022 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par madame la conseillère Suzanne Lefrançois et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement, tel que présenté.

Adoptée.

2022-07-04-11 AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT 321 SUR LA PREVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4), adoptée par le gouvernement du Québec le 14 juin 2000, définit le degré de responsabilité de chacun par rapport à l'incendie, du simple citoyen au gouvernement du Québec en passant par les générateurs de risques, les pompiers, les municipalités et les assureurs de dommages ;

ATTENDU QUE cette loi exige que les MRC soumettent au ministère de la Sécurité publique un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook avec les municipalités locales, conformément à la *Loi sur la Sécurité incendie*, a procédé à l'établissement d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la ministre de la Sécurité publique a délivré une attestation de conformité le 29 juin 2020 au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (version révisée, 3e

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

génération) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU QUE celui-ci est en vigueur depuis le 26 août 2020 ;

ATTENDU QU'afin de rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, une réglementation régionale harmonisée fut établie pour l'ensemble du territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE la réglementation touche tous les types d'immeubles, tels que résidentiel, bâtiment agricole, édifices publics et à caractère public, les commerces, usines, entrepôts et industries, etc. ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde désire prévenir les incendies sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens qu'un règlement concernant la prévention incendie imposant des normes minimales de sécurité soit adopté;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4 (7°) de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47-1), les municipalités se sont vu attribuer « la compétence dans le domaine [...] de la sécurité » et qu'en vertu de l'article 62 de cette même loi, elles se sont vu confier le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité, et accessoirement celui de les modifier ;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Mario St-Pierre donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est le remplacement de l'article 21 du règlement 305 ;

Le règlement est déposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec. Des copies sont également disponibles pour consultation et le seront jusqu'à l'adoption dudit règlement.

Adoptée.

2022-07-04-12 RENOVATION DU GARAGE

ATTENDU QUE la municipalité a demandé plusieurs soumissions pour la rénovation du garage municipal pour divers travaux et que les soumissions ont été présentées aux membres du conseil ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseil Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition no 152 de Portes de garage Dupuy au montant de 9 730.20 \$, la soumission no 1021 de Réno-Action FB pour la somme de 6 082.18 \$, la soumission du 14 juin 2022 de R. Marcoux et fils inc. au montant de 5 404.44 \$, la soumission no 7313 de Peinture Cyril au montant de 9 312,98 \$ et la proposition de JPL Entrepreneur Électricien Inc. pour la main-d'œuvre et les matériaux spécifiés à la proposition 11670.

2022-07-04-13 AUGMENTATION DE LA LIMITE VISA DESJARDINS

ATTENDU QUE la limite de crédit de la carte VISA Desjardins émise au nom de la directrice générale est actuellement de 2 000,00 \$ et que cette limite est insuffisante pour payer certaines dépenses de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Fontaine, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Visa Desjardins que la limite de crédit de la carte au nom de Johanne Le Buis soit augmentée

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

à 5 000,00 \$ et que madame Johanne Le Buis soit autorisée à signer la demande au nom de la municipalité.

Adoptée.

2022-07-04-14 APPROBATION DE LA LISTE DES MATRICULES POUR TAXES IMPAYEES

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, un état des propriétés pour lesquelles des taxes sont impayées à la municipalité ;

ATTENDU QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui au plus tard lors de sa séance de juillet ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, et résolu à l'unanimité :

- a. D'approuver la liste des propriétés sur lesquelles des taxes sont impayées et de transmettre cette liste à la MRC de Coaticook afin que celle-ci puisse accomplir les formalités menant à la vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la loi
- b. D'autoriser la greffière-trésorière à exclure du processus tout immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2022 auront été payées au complet avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de la MRC de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles ;
- c. D'autoriser la greffière-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 31 décembre 2021 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes de l'année courante (2022) aura été conclue avec la greffière-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

Adoptée.

2022-07-04-15 AUTORISATION A LA GREFFIERE-TRESORIERE POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* et 537 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

IL EST PROPOSÉ par le monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité :

- a. D'autoriser la greffière-trésorière à offrir, au nom de la Municipalité de Saint-Herménégilde, le montant des taxes dues, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra, le 1er décembre 2022 ;

- b. D'autoriser la greffière-trésorière à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Herménégilde, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser la greffière-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées, et ce sujet à la vente à l'enchère.

Adoptée.

2022-07-04-16 DEPOT DE LA LISTE DES ELUS AYANT COMPLETE LA FORMATION EN ETHIQUE

ATTENDU QU'en vertu de la LÉDMM tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation. Une fois celle-ci suivie, le membre doit, dans les 30 jours de sa participation à la formation, déclarer celle-ci au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a reçu la confirmation que le maire et tous les conseillers ont participé à la formation citée ci-devant;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des élus ayant complété la formation sur l'éthique et la déontologie.

2022-07-04-17 DEPOT DE LA DECISION DE LA CPTAQ NO 436093

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la décision de la CPTAQ no 436093 relativement à la demande faisant l'objet de la résolution d'appui 2022-04-04-17 pour l'établissement d'une gravière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la décision et d'en prendre acte.

2022-07-04-18 REGIE INCENDIE

Monsieur le conseiller Michel Fontaine indique que le service Beecher Falls n'offrira plus le service de premiers répondants. Le rapport préparé par monsieur Fontaine est déposé.

2022-07-04-19 RIGDSC ET HYGIENE DU MILIEU

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust étant absent, le rapport sera produit le mois prochain.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

2022-07-04-20 FORET HEREFORD

Monsieur le maire Steve Lanciaux rapporte les activités suivantes : AGA 9 juillet 2022, 9h00 suivi de la visite au garage du comité situé sur le chemin des côtes.

2022-07-04-21 LOISIRS ET ACTI-SPORT

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin fait état de la situation à la suite de l'AGA de l'association des loisirs. Le service d'animation estival a débuté le 27 juin dernier.

2022-07-04-22 FAMILLE

Pas de nouvelle.

2022-07-04-23 CULTURE

Monsieur le conseiller Michel Fontaine nous indique qu'il n'y a rien de nouveau.

2022-07-04-24 DIVERS

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre demande que l'on vérifie pour l'écran.

2022-07-04-25 PERIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

2022-07-04-26 AUTRES SUJETS

Il y aura réunion de travail le 26 juillet et la prochaine assemblée ordinaire aura lieu le 1^{er} août 2022 à 19h00.

2022-07-04-27 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 20h00.

Greffière-trésorière

Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.